

Assemblée générale des maires et présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais

Saint-Laurent-Blangy - 4 octobre 2018

Intervention de Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais

(seul le prononcé fait foi)

C'est la deuxième fois que j'ai la chance de pouvoir m'adresser à vous à l'issue de votre assemblée générale annuelle, qui constitue toujours un moment fort pour les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale.

Tous les jours, dans la ligne de mes prédécesseurs, je mesure le privilège qui est le mien de diriger l'action des services de l'État, entouré de professionnels impliqués dans leur mission de service public, au contact d'élus pleinement engagés au service de leurs concitoyens.

Tous les jours, je mesure la chance et la fierté de servir l'État républicain dans un aussi vaste, diversifié et beau territoire où les enjeux de politique publique sont nombreux et passionnants, dans un territoire aussi qui a toujours été en première ligne dans la défense des intérêts de la patrie, et qui, malgré les tourmentes et les drames, s'est toujours relevé, un territoire qui est resté debout, comme notre pays.

Avec les membres de l'équipe préfectorale et les services de l'État, nous nous efforçons dès que nous le pouvons d'aller à votre rencontre sur le terrain pour évoquer les sujets et dossiers communs au service de tous, et ils ne manquent pas, et de travailler ensemble sur la mise en œuvre des grandes politiques publiques. Prochainement, je mettrai en place à votre attention une lettre d'information périodique des services de l'État, qui vous permettra, tous les deux mois, de disposer d'informations utiles et pratiques sous une forme concise.

Je vous remercie ici de l'accueil républicain que vous nous réservez dans vos communes et vos groupements de communes, qui autorise cette relation de travail fondée sur la clarté et le respect des prérogatives de chacun, et, je le crois, dans la même considération partagée.

Pour nous, et pour moi en particulier, il n'y a jamais eu de grands et de petits élus comme on le dit parfois avec facilité. Il n'y a que des serviteurs engagés au service de l'intérêt public et nous ne serons jamais assez nombreux.

Pour moi, il n'y a pas, d'un côté, l'État, et les collectivités de l'autre. En réalité, nos responsabilités sont complémentaires. Il nous appartient de faire vivre ensemble cette République de proximité à laquelle nos concitoyens sont attachés, dans les moments heureux mais aussi dans les circonstances plus difficiles. Il nous appartient de veiller ensemble à maintenir cette cohésion sociale et nationale qui est notre bien le plus précieux.

Sans les collectivités territoriales de notre République décentralisée, qui gèrent les services de proximité, l'État serait privé de partenaires qui représentent la population de nos territoires. Mais, sans l'État et les prérogatives qui sont les siennes dans les domaines régaliens et de l'utilité publique, notre pays n'aurait pas la même cohérence et la même force dans l'action au service de la nation.

La Constitution de la V^e République du 4 octobre 1958, qui est entrée en vigueur il y a très exactement 60 ans aujourd'hui, a d'ailleurs su évoluer pour reconnaître « l'organisation

décentralisée » de la République tout en préservant son caractère « unitaire » et « indivisible ».

Nos seuls ennemis, à vous, comme à nous, ce sont la démagogie, les discours de division, la dégradation de l'esprit public et une perte de confiance dans l'avenir de notre patrie, confiance qui doit pourtant inspirer avec exigence toutes celles et ceux qui servent la collectivité publique dans notre pays.

S'il y a bien une profession dans l'État où l'on prend vite conscience du rôle des maires dans la résolution des questions publiques, c'est bien le métier préfectoral.

Je peux, au quotidien, apprécier à quel point les maires savent se rendre disponibles, à quel point ils savent répondre présents et rester solides dans les difficultés. Je peux, au quotidien, constater le prix qu'ils attachent à l'exercice de leurs devoirs, parfois au prix de sacrifices pour leur vie personnelle et familiale.

Je n'oublie pas que les maires sont aussi des agents de l'État, lorsqu'ils exercent leurs missions d'officier de l'état civil, de délivrance des titres ou encore leurs responsabilités de tenue des listes électorales et d'organisation des élections.

Ces missions ne sont en aucun cas des sinécures. S'agissant des élections, notamment, il ne se passe pas une année sans que vous ne soyez fortement sollicités. L'année dernière, vous avez eu à organiser les élections présidentielle et législatives. Cette année, vous êtes mis à contribution pour préparer l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier prochain, de la gestion informatisée des listes électorales, qui devrait être plus simple et plus fiable ; à partir du 15 octobre prochain, il vous faudra, à nos côtés, vérifier l'exactitude du répertoire électoral unique. L'année prochaine auront lieu les élections des membres des chambres d'agriculture, dont la préparation a déjà commencé, puis les élections européennes. Je tiens à vous remercier de votre implication sans faille, et celle de vos collaborateurs, dans l'organisation de ces temps forts de notre démocratie.

L'État, il est inutile de vous le présenter longuement, mesdames et messieurs les maires et présidents. Vous le connaissez, car vous êtes en contact presque quotidien avec ses agents : enseignants, policiers et gendarmes, sous-préfets, fonctionnaires des services civils régionaux et départementaux, militaires de l'opération Sentinelle, inspecteurs des corps techniques, agents du service civique... Dans le Pas-de-Calais, l'État reste le premier employeur du département, avec près de 36 000 agents, dont 69 % œuvrent pour l'éducation nationale, 13 % pour la sécurité et l'administration territoriale, 6 % pour l'administration des finances. Tous sont, comme vous et à vos côtés, animés par un profond sens de l'engagement et par le désir sincère de servir nos concitoyens.

Contrairement à une idée reçue, le nombre global des agents de l'État ne diminue pas sur le territoire. La baisse qui touche les services financiers et ceux d'administration générale, afin de contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, est compensée par une augmentation des effectifs sur les missions prioritaires de l'éducation, de la sécurité et de la justice.

J'évoquerai aujourd'hui plus particulièrement trois sujets devant vous.

1) La sécurité et la tranquillité publiques

La sécurité est la première mission de l'État. En effet, l'ordre républicain est une condition de l'exercice de nos libertés, auxquelles nous sommes si attachés.

Le Pas-de-Calais apparaît comme un **département relativement paisible**. Le nombre de crimes et

délits par habitant est inférieur à la moyenne nationale et la délinquance générale a tendance à diminuer : le nombre de faits constatés a reculé de 3 % entre 2016 et 2017 et recule encore de 0,6 % sur les neuf premiers mois de 2018. Le nombre de faits élucidés, quant à lui, a augmenté de 3,6 % sur la même période ; il est supérieur à la moyenne nationale.

Une telle évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte de l'engagement quotidien des policiers, des gendarmes et des agents des services de contrôle, qui sont présents sur le terrain, de jour comme de nuit, et n'hésitent pas à prendre des risques pour assurer notre sécurité. Ils méritent toute notre reconnaissance.

Je souhaite aussi rendre hommage aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, qui ont effectué plus de 125 000 interventions en 2017, dont 83 % ont concerné le secours aux personnes. Deux d'entre eux sont morts au feu à Estrée-Blanche dans la nuit du 6 au 7 janvier 2018. La bravoure de ces valeureux soldats du feu est pour nous un exemple du sens du service public poussé jusqu'au sacrifice.

Même si la délinquance connaît une évolution globalement favorable, il reste une difficulté majeure : **les violences intrafamiliales, et en particulier les violences faites aux femmes**, qui restent malheureusement plus fréquentes dans notre département que dans l'ensemble du pays et tendent à s'aggraver, si l'on en juge par le nombre de faits signalés aux services de police et de gendarmerie. Le nombre de faits de violences sexuelles signalés, par exemple, a augmenté de 23 % sur les neuf premiers mois de 2018 par rapport à la même période de l'an dernier. La lutte contre ce fléau, qui est un défi aux valeurs mêmes de la République, appelle une mobilisation sans faille de tous les acteurs. J'ai décidé, en concertation étroite avec le Conseil départemental et les parquets, l'élaboration d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce plan, qui a été approuvé en juin dernier par le conseil départemental de prévention de la délinquance, prévoit naturellement des actions répressives, mais il met aussi l'accent sur l'éducation et l'accompagnement des victimes. Mesdames et messieurs les maires et présidents, j'ai besoin de votre aide pour que nous puissions ensemble faire reculer les violences intrafamiliales dans notre département.

Même si, je l'ai dit, la délinquance diminue de manière générale, le sentiment d'insécurité de nos concitoyens demeure, lui, à un niveau encore trop élevé, sans doute en raison de délits ou d'incivilités qui empoisonnent la vie quotidienne. Pour y répondre, les services de l'État sont engagés, depuis le début de l'année, dans la mise en œuvre de la **police de sécurité du quotidien**. Les maîtres mots de cette politique sont la proximité, la visibilité, la réactivité. A partir d'une large concertation menée en fin d'année dernière avec tous les acteurs de la sécurité, chacune des 12 circonscriptions de sécurité publique et des 6 compagnies de gendarmerie a élaboré une stratégie locale adaptée aux problèmes rencontrés sur son territoire. Les communes et les intercommunalités sont au cœur de cette démarche, qui vise à faciliter leurs liens avec les forces de sécurité, au travers d'instances partenariales comme les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ou encore par la désignation de référents pour les élus. D'ores et déjà, les maires des 771 communes situées en zone gendarmerie se sont vu attribuer un référent personnellement désigné, joignable sur son téléphone portable. Ce référent est à votre écoute et vous délivrera toutes les informations utiles.

Depuis quelques années, vous vous impliquez fortement, à juste raison, dans la **sécurité des grands rassemblements**. Notre département se caractérise, et c'est heureux, par un grand nombre d'événements populaires, festifs ou commémoratifs. Ces moments partagés, essentiels pour que prospère le vivre-ensemble et que se renforce la cohésion de notre société, n'ont pas été remis en question par les attentats de 2015 et 2016. Néanmoins, la menace terroriste nous conduit, collectivement, à adapter nos comportements. Je sais que les mesures de sécurité nécessaires

peuvent induire, pour les collectivités territoriales comme pour l'État, des charges supplémentaires. Alors que la menace reste à un niveau élevé dans notre pays, nous ne devons ni baisser la garde ni renoncer à notre mode de vie et à notre aspiration à la convivialité.

Pour limiter le risque terroriste, il est également essentiel d'accentuer nos efforts pour **prévenir la radicalisation**. Actuellement, dans le Pas-de-Calais, 422 personnes sont inscrites au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), dont 229 font l'objet de fiches dites actives. Le suivi des personnes susceptibles de basculer dans ce type de processus violent suppose la détection de signaux fins et la mobilisation de l'ensemble des acteurs, y compris les collectivités territoriales. Le 22 mai dernier, le Président de la République a annoncé une étape supplémentaire, qui consistera, selon une charte en cours d'élaboration, à dialoguer systématiquement avec les maires sur les situations repérées dans le fichier. La publication de cette charte est maintenant imminente et vous en serez naturellement aussitôt informés.

La sécurité, c'est aussi la sécurité civile et la **protection contre les catastrophes naturelles**. Comme bien d'autres départements, le Pas-de-Calais a été frappé par des orages violents au mois de mai et juin derniers. À la suite de ces intempéries, qui ont occasionné des inondations et des coulées de boue, 69 communes du département ont déposé 121 dossiers de demande de catastrophe naturelle auprès des services de la préfecture. Sur 114 dossiers complets qui ont pu être examinés par la commission interministérielle, 95 ont reçu un avis favorable. Les arrêtés correspondants ont tous été publiés au Journal officiel, sauf dans un cas, pour lequel la parution est imminente. Par ailleurs, plusieurs dossiers de dommages aux biens et aux bâtiments publics sont en cours d'examen pour d'autres types d'aides. Connaissant le caractère bien souvent dramatique des situations créées par ces intempéries et sachant l'attente des habitants à l'égard de leurs élus en tel cas, j'ai apporté une attention toute particulière à ce que les services de l'État puissent vous apporter une réponse diligente et fiable.

S'agissant de la **sécurité routière**, l'été a été marqué, vous le savez, par l'entrée en vigueur d'une mesure importante décidée par le gouvernement : le 1^{er} juillet dernier, la vitesse maximale autorisée est passée de 90 km/h à 80 km/h sur la plupart des voies de circulation. La mise en place de cette nouvelle limitation a eu lieu à la date prévue sans difficulté technique particulière, mais il est encore trop tôt pour en dresser le bilan. La tendance à la baisse de la mortalité dans notre département, déjà observée en 2017, se confirme en 2018. Sur les 8 premiers mois de cette année, 38 personnes ont été tuées sur la route, contre 47 à la même période de l'an dernier. Même si ce nombre reste encore trop élevé, il s'agit d'une évolution encourageante, qui doit être poursuivie et amplifiée.

Je ne voudrais pas terminer ce premier volet de mon intervention sans revenir en quelques mots sur les **installations de gens du voyage**, dont la presse s'est largement fait l'écho cet été et qui renvoie l'image d'une impuissance publique que nos concitoyens ne comprennent plus. Je sais qu'il s'agit d'un sujet difficile, mais il est temps maintenant de sortir d'une situation qui ne fait droit ni à l'esprit de coopération ni à l'équité entre les territoires. Pour cela, j'ai été contraint de mettre en demeure trois communautés d'agglomération d'identifier des sites d'implantation d'aires de grand passage et d'aires permanentes d'accueil qui leur permettront de se conformer au schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en 2012. Je suis persuadé que nous pouvons, dans une démarche concertée, atténuer les conséquences dommageables des passages désordonnés de gens du voyage sur certains territoires. Je ne doute pas que les établissements publics de coopération intercommunale concernés sauront prendre leurs responsabilités. Soyez assurés que l'État prendra les siennes.

2) Les relations financières entre l’État et les collectivités

J’en viens à présent à la question des relations financières entre l’État et les collectivités territoriales du bloc communal. Il s’agit d’un sujet forcément sensible, auquel vous êtes très attentifs, à juste titre. Je ne m’y déroberai pas.

Conformément aux engagements pris par le gouvernement, les **concours financiers de l’État aux communes et aux groupements de communes pour le fonctionnement sont restés stables en 2018 par rapport à 2017**, alors qu’ils avaient connu auparavant quatre années consécutives de baisse au titre de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Dans le Pas-de-Calais, ils ont même connu une augmentation, passant de 601,6 millions d’euros à 604,8 millions d’euros, soit une hausse de 3,2 millions d’euros, alors qu’ils avaient été marqués par une baisse de 1,08 % entre 2016 et 2017.

Naturellement, cette évolution d’ensemble n’exclut pas, collectivité par collectivité, des ajustements dans un sens ou dans un autre, tenant compte par exemple des évolutions de la population ou dus à la reconfiguration de la carte des établissements publics de coopération intercommunale survenue en 2017, car la dotation globale de fonctionnement est une dotation vivante.

Les différentes dotations de soutien à l’investissement (dotation d’équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l’investissement local, dotation politique de la ville) se sont, quant à elles, maintenues à un haut niveau, passant de 43,4 millions d’euros en 2017 à 42,4 millions d’euros en 2018. Ce sont 368 dossiers d’équipement qui ont pu être soutenus cette année dans le département.

Joint à une amélioration de la conjoncture économique, le maintien des concours de l’État aux collectivités territoriales du bloc communal a permis un début de redressement de l’investissement public local.

Depuis 2015, les dotations de l’État aux investissements auront progressé de 75 %.

Du côté des recettes fiscales, la réforme de la taxe d’habitation annoncée par le gouvernement a commencé à produire ses effets en 2018. Pour les ménages, le dégrèvement représentera cette année 30 % du montant de la taxe d’habitation, ce qui se traduira par un gain de pouvoir d’achat (de 175 euros en moyenne par foyer en 2018). D’ici 2020, 80 % des foyers seront dispensés du paiement de l’impôt sur les résidences principales. Dans le Pas-de-Calais, 87 % des foyers seront concernés par cette mesure. Pour les collectivités territoriales, le manque à gagner est bien entendu totalement compensé par l’État.

L’année 2018 a également été marquée par la signature de contrats de maîtrise de la dépense locale. Dans le Pas-de-Calais, pour le bloc communal, deux communautés d’agglomération et une commune se sont ainsi engagées à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement en contrepartie d’une prévisibilité de leurs dotations. Étant donné leurs indicateurs socio-économiques, il a été possible de retenir une marge de progression des dépenses plus importante que la moyenne pour ces collectivités. Un bilan sera tiré de ce nouveau dispositif, qui est, rappelons-le, réservé aux plus grandes collectivités (quatre collectivités seulement concernées dans le département).

Après 2018, venons-en aux **perspectives du budget 2019**, telles qu’elles ont pu être annoncées lors de la présentation du projet de loi de finances le 24 septembre dernier.

Comme en 2018, les concours financiers de l’État aux collectivités territoriales devraient rester stables l’an prochain. Puisque la carte des intercommunalités sera stable elle aussi, tout comme la

fiscalité locale, on peut considérer que les collectivités du bloc communal disposent d'ores et déjà d'une bonne visibilité sur leurs moyens et leurs recettes de 2019.

Je note que, si des efforts sont demandés aux collectivités territoriales, l'État est également mis à contribution. En 2019, il est prévu une hausse limitée des dépenses pilotables de l'État de 0,8 %, soit un taux d'effort plus important que celui demandé aux principales collectivités territoriales sur leurs dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %).

En réalité, la principale nouveauté de 2019 concernera les communes et les intercommunalités en tant qu'employeurs. Je veux parler de la mise en place, au 1^{er} janvier prochain, du **prélèvement à la source** de l'impôt sur le revenu.

Cette réforme importante, qui supprimera le décalage temporel entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt sur ce même revenu, nécessite que la collecte soit désormais assurée par les employeurs. Vous devrez donc collecter l'impôt pour tous vos agents.

Je ne peux que vous inviter à vous préparer à l'avance à cette échéance du 1^{er} janvier. Vous pouvez aussi, comme le feront les services de l'État à titre d'information pour leurs agents, faire figurer le montant théorique de prélèvement à la source sur les fiches de paie des derniers mois de l'année 2018. Les services de la direction départementale des finances publiques se tiennent naturellement à votre disposition pour vous fournir tous les conseils utiles.

3) Les politiques d'aménagement du territoire et de cohésion sociale

Lorsque je sillonne notre beau département du Pas-de-Calais, ce que j'ai plaisir à faire le plus souvent possible, je peux apprécier sa profonde diversité, qui est aussi sa grande richesse. Façade maritime, villes moyennes, pôles urbains de l'ancien bassin minier, zone rurale entre l'arrière-pays littoral et l'Arrageois... Seule manque la montagne !

Pour mettre leurs atouts en valeur et pour faire face à leurs difficultés, vos communes et vos intercommunalités peuvent, en fonction de leur profil économique et social, s'appuyer sur toute la palette des politiques publiques d'aménagement et de cohésion du territoire mises en place de l'État, qui sont autant d'occasions de coopération entre nous.

Parmi les dispositifs les plus récents, le **plan « Action cœur de ville »**, lancé par le gouvernement avec les élus locaux et des partenaires publics majeurs comme la Caisse des dépôts et consignations, l'ANRU, l'ANAH et Action logement, a pour ambition de consolider les centres urbains des villes moyennes. Dans notre département, où les communes moyennes constituent un maillage territorial essentiel, il s'agit d'une opportunité particulièrement intéressante. Elle l'est encore plus si l'on songe qu'aucun plan équivalent n'avait été proposé depuis 40 ans. Les villes du Pas-de-Calais ne s'y sont d'ailleurs pas trompées, puisque huit d'entre elles font partie des lauréates annoncées le 27 mars dernier : Arras, Béthune, Boulogne-sur-Mer, Bruay, Calais, Lens, Liévin et Saint-Omer. Parmi elles, sept ont déjà signé un contrat avec l'État ou sont sur le point de le faire.

Dans les zones rurales, le **contrat de ruralité** permet d'orienter les financements de la DETR et de la DSIL vers des projets de développement coordonnés et cohérents en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale. La mise en œuvre des quatre contrats signés en 2017, couvrant neuf des dix-neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département, se poursuit de manière tout à fait satisfaisante et l'État veille à honorer ses engagements.

Parmi les difficultés auxquelles peuvent être confrontées les aires rurales de notre département, je veux également évoquer le risque de fracture numérique territoriale, les trop fameuses « zones blanches ». En application de l'accord gouvernemental signé entre l'État et les opérateurs de téléphonie le 17 janvier dernier, l'État se mobilise, en lien avec le conseil départemental, l'association des maires et le syndicat la fibre 59/62, pour définir les sites mal desservis qui bénéficieront de l'accueil de relais de téléphonie supplémentaire dès 2018. Un groupe de travail départemental a été mis en place. Au niveau national, ce sont 5 000 sites qui seront à créer avec une répartition de 600 à 800 sites par an qui seront fixés par arrêté ministériel chaque année. Le Pas-de-Calais devrait pouvoir bénéficier de 7 sites par opérateur en 2019.

Dans des quartiers défavorisés des villes, où le chômage reste plus élevé qu'ailleurs et où le sentiment de relégation des habitants est toujours vif, l'État poursuit, depuis maintenant 40 ans, la **politique de la ville**, en partenariat étroit avec les communes et les intercommunalités. Dans le cadre du doublement des crédits de l'ANRU, portés à 10 milliards d'euros, le nouveau programme national pour le renouvellement urbain concerne, dans le Pas-de-Calais, trois projets d'intérêt national et neuf projets d'intérêt régional. Les conventions opérationnelles doivent désormais être signées rapidement. De manière générale, le logement est une clé de l'insertion de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles. Je vous invite, en lien avec les bailleurs sociaux, à favoriser par tous les moyens le logement des publics prioritaires, et en particulier des personnes temporairement accueillies dans les structures d'hébergement et les réfugiés.

Certains dispositifs de cohésion territoriale ont été conçus pour répondre à des défis propres au département et à notre région.

C'est le cas de l'**engagement pour le renouveau du Bassin Minier**, commun au Pas-de-Calais et au Nord, qui a été signé le 7 mars 2017 par le Premier ministre Bernard Cazeneuve. Cette démarche, hautement partenariale, a été confirmée par le nouveau gouvernement d'Édouard Philippe et les engagements pris sont tenus. Ainsi, l'allègement de la fiscalité économique pour les « bassins urbains à dynamiser », inclus dans la loi de finances pour 2018, représente un effort très significatif, évalué à 175 millions d'euros pour l'État sur 10 ans. Une première liste de 35 cités minières à rénover, dont 18 dans le Pas-de-Calais, a été validée par le comité de pilotage du 5 juin dernier, où je siégeais avec le président du conseil départemental et les présidents des trois communautés d'agglomération concernées.

Parmi les dispositifs spécifiques, je peux également mentionner le **contrat de développement de Calais et du Calaisis**, qui vise à prendre en compte les conséquences de la situation migratoire délicate que connaît ce territoire depuis des années et à lui permettre de valoriser ses atouts et ses projets. Ce contrat territorial a été conclu le 13 novembre 2015 entre l'État, la région Hauts-de-France, le département du Pas-de-Calais, la communauté d'agglomération et la Ville de Calais, et devrait prochainement faire l'objet d'un avenant.

Près de deux ans après le démantèlement de la « Lande » de Calais, je crois qu'il est possible de considérer la situation comme contenue, avec une population migrante stable, estimée à 400 environ, chiffre sans comparaison avec les 8 000 personnes au minimum présentes en octobre 2016. La qualité du dispositif humanitaire mis en place par l'État à partir d'août 2017 a été largement reconnue le 31 juillet dernier par le juge des référés du tribunal administratif de Lille, qui avait été saisi par un collectif d'associations. Les forces de sécurité agissent avec détermination et efficacité pour lutter contre les réseaux de passeurs et éviter la reconstitution de zones de non droit. Néanmoins, la situation demeure volatile, comme le démontrent les incidents régulièrement rapportés par la presse, et les flux migratoires n'ont pas disparu, à l'image des désordres de notre monde. A l'approche de l'hiver, nous devons prévoir, comme l'an dernier, les moyens d'une mise à

l'abri en cas de grand froid.

A cet égard, je tiens à remercier les maires qui, avec courage et esprit de responsabilité, répondent à mes sollicitations pour ouvrir des centres d'accueil destinés aux personnes migrantes. L'expérience démontre que, biens gérés, ces centres ne posent aucune difficulté. Des besoins existent encore et je compte sur l'esprit de solidarité des élus.

Un autre défi de taille attend, à brève échéance, le littoral du Pas-de-Calais, et notre département tout entier : le **Brexit**. Alors que le tunnel sous la Manche et les ports de Calais et Dunkerque jouent un rôle essentiel dans le transit des personnes et des marchandises entre le Royaume-Uni et le continent, la perspective d'une sortie sans accord fait peser la menace d'un engorgement des flux, qui pourrait affecter la compétitivité des infrastructures françaises. Une telle situation pourrait aussi mettre en difficulté la filière de traitement des produits de la mer de Boulogne, qui dépend en partie de la rapidité de ses approvisionnements en produits frais. Pour faire face à ces risques, le gouvernement a d'ores et déjà prévu des recrutements importants dans les services de contrôles sanitaires et douaniers, comme l'a rappelé en début de semaine le ministre de l'action et des comptes publics en déplacement à Calais. Un délégué interministériel vient par ailleurs d'être nommé pour coordonner la réponse de la France. Les communes et les intercommunalités concernées seront naturellement associées à cette réflexion.

Avant de mon conclure mon propos, je souhaite vous dire quelques mots sur le réseau des écoles rurales. En quatre ans, le Pas-de-Calais aura bénéficié de l'ordre de 400 postes supplémentaires dans le premier degré, dont 92 à la dernière rentrée, ce qui permet à la fois de maintenir un réseau dense d'écoles notamment dans le milieu rural et de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement d'alléger les effectifs des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire.

Dans les années qui viennent, la poursuite de la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré (18 000 élèves en moins attendus d'ici 2026) devra nous interroger sur la configuration de notre maillage territorial. Je sais qu'il s'agit d'un sujet délicat pour les maires mais, plutôt que de subir, nous devons nous organiser pour anticiper au mieux cette évolution. J'y suis prêt pour ma part et je soutiendrai les démarches qui seront menées par le directeur académique des services de l'Éducation nationale sur ce chantier, qui mérite d'être conduit dans un esprit de responsabilité et de confiance avec l'ensemble des élus. J'observe d'ailleurs que des initiatives prometteuses sont prises en ce sens sur plusieurs territoires.

Les quelques sujets que je viens d'évoquer, aussi variés qu'ils puissent être, - et j'aurais pu en aborder bien d'autres - vous concernent tous directement, vous maires, vous présidents d'intercommunalités. Ils sont aussi variés que votre mission est vaste et multiple. Oui, rien de ce qui concerne la vie de nos concitoyens ne vous est étranger. C'est ce qui rend votre mission exaltante, mais aussi complexe, pesante parfois.

Durant l'été, les médias nationaux ont insisté, de manière récurrente, sur les démissions de maires et sur un « vague à l'âme » des élus locaux. Le 26 septembre dernier, plusieurs grandes associations d'élus ont lancé « l'appel de Marseille pour les libertés locales ». Dans ce texte solennel, où elles manifestaient une certaine impatience à l'égard de l'État, elles alertaient, elles aussi, sur « le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays » et le risque de leur découragement.

J'ai tenu à faire vérifier les tendances observées dans le Pas-de-Calais.

Dans notre département, depuis les dernières élections municipales de 2014, 42 démissions de maires ont été enregistrées, si l'on fait abstraction des décès. Durant la mandature précédente 2008-2014, 33 démissions de maires avaient été recensées pendant la même période. Il y a donc eu 9 démissions de plus d'une mandature à l'autre, mais il est à noter que 6 d'entre elles ont été l'effet mécanique de la loi organique du 14 février 2014 sur le cumul des mandats.

D'après les informations transmises à la préfecture, près de la moitié des 31 maires ayant démissionné volontairement l'ont fait pour des raisons de santé et un quart, soit 8 élus seulement, ont évoqué des raisons directement liées à la nature et à la charge de leur fonction.

Cette stabilité des chiffres ne doit pas occulter les difficultés que peuvent ressentir les élus, au quotidien, sur les conditions d'exercice de leurs responsabilités, et je les entends.

Je peux comprendre que les responsables publics soient saisis d'une forme de doute dans une société complexe, où le temps médiatique privilégie l'actualité sensationnelle et le court terme, lorsque nous savons, vous comme moi, que c'est dans la durée et par un travail patient et persévérant que s'accomplissent les vrais changements au bénéfice de nos concitoyens.

Je vous avoue qu'il m'arrive, moi aussi, de m'interroger. Comment ne pas entendre et ressentir les bouleversements de notre monde ?

Mais dans ces circonstances, je pense à Jean Moulin, qui est un exemple pour tous les préfets et sous-préfets de France, je pense au général Delestraint, chef de l'Armée secrète natif du Pas-de-Calais, à Charles Debarge, ancien mineur abattu par les Allemands après de nombreuses actions d'éclat, à Émilienne Moreau-Evrard, qui s'illustra pendant la première et la seconde guerre mondiale, à la nordiste Louise de Bettignies, dont nous commémorons le centenaire de la mort dans son cachot allemand, à tous ces grands résistants qui surent garder le cap dans une effroyable tempête.

Je pense à Léon Briens, mon lointain prédécesseur, qui dut, pendant la première guerre mondiale, tenter, coûte que coûte, d'assurer la continuité des services publics dans un département coupé en deux, ravagé, en proie à la pénurie.

Mais je pense aussi à vous, mesdames et messieurs les élus, qui servez vos concitoyens avec dévouement.

Je pense à Philippe Rapeneau, hélas brutalement disparu cet été, qui a porté haut l'exigence de la fonction d'élu et l'esprit patriotique.

Alors, je me dis que nous n'avons pas le droit de renoncer. Les missions que nous avons à remplir dépassent nos propres personnes. Elles s'inscrivent dans une perspective plus large, au service de notre pays et de ses valeurs.

Nous devons faire confiance à la jeunesse pour reprendre et porter, après nous, le flambeau de cette belle aventure française.

Pour terminer, j'aimerais vous demander un service.

Le 11 novembre prochain sera le centième anniversaire de l'Armistice qui mit fin aux combats de la première guerre mondiale.

Dans un département particulièrement éprouvé par ce conflit d'une ampleur sans précédent, comme l'a été le Pas-de-Calais, je crois nécessaire de marquer collectivement ce centenaire par un geste fort, qui viendra compléter les nombreuses et belles initiatives que vous avez déjà prises dans vos communes et vos intercommunalités.

Je vous propose d'inviter l'ensemble des habitants de votre commune à pavoiser leur demeure pendant toute la journée du 11 novembre.

Je vous ai écrit, conjointement avec Monsieur le président du conseil départemental et Monsieur le président de l'association des maires et intercommunalités du Pas-de-Calais, pour vous faire part de cette proposition. Qui mieux que vous, élus locaux, qui représentez les institutions de la démocratie et les valeurs de la République au plus près de nos concitoyens, peut relayer et donner sens à cet appel ?

Par ce geste, nous rendrons hommage à nos glorieux poilus, qui luttèrent souvent jusqu'au sacrifice de leur vie, et nous nous souviendrons de l'ensemble des soldats de toutes nationalités qui tombèrent sur notre terre du Pas-de-Calais.

Par ce geste, nous marquerons avec force notre attachement à la stabilité et à la paix qui prévalent désormais sur le continent européen et nous manifesterons notre confiance en l'avenir de notre patrie, dans la liberté, l'égalité, la fraternité.

Vive les communes du Pas-de-Calais !
Vive la République que nous servons tous !
Vive la France !

Je vous remercie.